

**SOUTENEZ-NOUS**

**Musique  
& Nature  
en Bauges**

*Chers amis de la musique,*

*Alors que nous nous apprêtons à lancer la 22<sup>ème</sup> édition de « Musique et Nature en Bauges », est survenue la crise sanitaire du « Covid-19 ». Toutes les manifestations culturelles ont alors été mises à l'arrêt pour un temps indéterminé. Dès lors, sans aucune visibilité sur la durée de cette période ni sur les conditions matérielles et financières d'une éventuelle reprise et réouverture des salles, il n'était plus possible d'engager des dépenses. En outre, le respect de la distanciation physique à l'intérieur des salles et des églises oblige à limiter très fortement la fréquentation des concerts et ne permet plus d'équilibrer le budget de la manifestation.*

*Le festival ne peut donc se tenir cette année dans le format où vous aviez l'habitude de le fréquenter. En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, nous nous réservons la possibilité d'organiser un ou plusieurs concerts à des dates ultérieures que nous ferons connaître par courriel ou voie de presse. Surtout, nous nous attachons à préparer dès maintenant et avec détermination une nouvelle édition pour l'été 2021.*

*En effet, après 22 ans d'un parcours original et audacieux en milieu rural, il nous paraît essentiel que la force spirituelle de la culture demeure intacte et apporte sa pierre à la reconstruction des liens sociaux. Plus que jamais, nous croyons que le meilleur de la musique a sa place au cœur de nos villages, au plus près de nos vies.*

*C'est pourquoi nous en appelons à votre engagement pour assurer la pérennité de notre manifestation et vous remercions vivement de votre soutien.*

*Le président-fondateur – Anthime LEROY*

## UNE DÉMARCHE CULTURELLE ET CITOYENNE !

L'Association propose aux particuliers et aux entreprises qui le souhaitent de soutenir le festival.

Non seulement il s'agit d'un geste important pour assurer l'avenir de notre manifestation, mais c'est également une démarche citoyenne encouragée par le législateur avec une réduction d'impôt.

**AVANTAGES FISCAUX.** Le festival est éligible aux dons dans le cadre des articles 200 et 238bis du Code général des impôts. Un reçu fiscal vous sera délivré. Pour les particuliers, la déduction d'impôts est de 66% des sommes versées dans la limite des 20% du revenu imposable. Ainsi, pour un don de 100€ au festival, le coût pour le donateur est de 34€ après déduction fiscale. Pour un don de 500€, le coût pour le donateur est de 170€. Pour les entreprises, la déduction est de 60% des sommes versées dans la limite des 0,5% du chiffre d'affaires.

**EN PRATIQUE.** Si vous souhaitez devenir mécène, vous pouvez :

- nous adresser un chèque à l'ordre de « Festival Musique et Nature en Bauges »
- à renvoyer à : Festival Musique et Nature en Bauges - Mairie - 22 rue Henri Bouvier - 73630 LE CHÂTELARD
- ou prendre contact par téléphone avec le président, Anthime Leroy (06 09 58 69 28)

**Nous vous remercions par avance de votre soutien précieux. Nous étudierons dès que possible la façon d'associer étroitement nos mécènes à la vie et au développement du festival.**



Nom ..... Prénom .....

ou Entreprise .....

Adresse postale .....

Téléphone ..... E-mail .....

Soutient le Festival Musique et Nature en Bauges en effectuant un don de ..... € qui fera l'objet d'un reçu fiscal délivré par le Festival.